



Syndicat National FO des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

DECLARATION LIMINAIRE CTPD du 30/06/2011

suite à la tentative de suicide d'un militant FO à Bercy

Monsieur le Président du CTPD,

Le syndicat FO-DGFIP Moselle avait rédigé une déclaration liminaire sur les points à examiner au CTPD d'aujourd'hui. Les circonstances en ont décidé autrement. L'acte dramatique de notre camarade le 24 juin dernier en séance plénière du Comité Hygiène et Sécurité Ministériel est présent dans toutes nos pensées. Ce CHSM qui avait à l'ordre du jour « le plan SST santé et sécurité au travail » résonne en écho aux nombreuses interventions faites en CHS et CTPD ; toujours les mêmes questions, toujours les mêmes réponses.

Réponses qui nient l'essentiel, la charge de travail et la pression subie par les personnels pour la réaliser du fait des suppressions d'emplois.

Lors du CTPD du 10 juin dernier, FO DGFIP MOSELLE a voté contre le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels car l'Administration n'a pas accepté une cotation en A des risques psychosociaux. A la lumière des derniers événements, force est de constater qu'il ne s'agit pas, pour reprendre la terminologie de l'Administration, d'un risque substantiel (cotation B, action à programmer), mais bien d'un risque intolérable (cotation A, action urgente). Vous devez arrêter la course au rendement et les indicateurs par vos calendriers toujours plus contraints. On ne parle plus aujourd'hui de conditions de travail mais de souffrance au travail, tellement elle est devenue notre quotidien.

Monsieur le Président, notre administration doit prendre ses responsabilités au niveau qui est le sien. Le Directeur général M PARINI doit répondre. Un agent, un militant syndical n'a pas à payer le prix fort de la mise en danger de sa santé dans son travail.

Au-delà de l'écoute individuelle, ce geste de portée collective appelle une réponse collective.

« Je veux que ça serve à une prise de conscience pour tous les autres » : ce sont les propos de notre camarade.

Monsieur le Président, en votre qualité de Directeur Régional des Finances Publiques de Lorraine et de Moselle, FO-DGFIP Moselle vous demande de transmettre cette déclaration au Directeur Général.